

## RÉUNION DU LUNDI 27 MARS 2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LOUP HORS

Etaient présents : Samuel **DUMAS**, Maire, Catherine **LEVEQUE**, 1<sup>er</sup> Adjoint, Pierre-Yves **LE BERRE**, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Corinne **DURAND**, Monique **FERRUT**, Pascal **FREMONT**, Arnaud **TRIOMPHE**, Jean-Marc **SAVIGNY**, Florence **VAN DEN BUSSCHE**, Christophe **TERTRE**, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : Alice **MASSOT**.

Madame Catherine LÉVÊQUE a été élue secrétaire.

Dates de convocation et d'affichage : 16/03/2017

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 10. - votants = 10.

### **2017-03**

#### **INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide, avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Un rappel sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

Périodicité de versement : Mensuelle

### **2017-04**

#### **INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire à :

- pour le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire au taux maximum de 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- pour le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire au taux maximum de 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Un rappel sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Périodicité de versement : Mensuelle



**2017-05**

## **TARIFS LOCATION SALLE**

En raison d'un nombre de locations moins importantes suite à la dernière révision des tarifs, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle, pour tous nouveaux contrats, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, comme suit :

- une heure	:	10 €
- Week-end (personnes habitant la commune)	:	80 €
- Week-end (personnes hors commune)	:	100 €
- Noël et Jour de l'An (personnes habitant la commune)	:	135 €
- Noël et Jour de l'An (personnes hors commune)	:	150 €

Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, supplément chauffage : 20 €

A chaque location, un chèque de caution de 155 € devra être versé.

**2017-06**

## **SUBVENTIONS 2017**

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes, pour l'année 2017 :

- A.D.M.R.	80 €
- Amicale des Retraités	200 €
- Association La Vallière	80 €
- Foyer Jacques Cornu	160 €
- Le Chant de l'Aluette	200 €

Celles-ci seront inscrites au budget 2017.

Monsieur le Maire demande à son Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les deux délibérations suivantes :

**2017-07**

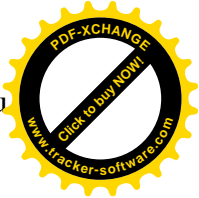
## **CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS BASSE-NORMANDIE**

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion à l'association "Conservatoire d'espaces naturels Basse-Normandie". Celle-ci s'élève à 30 euros. Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

**2017-08**

## **SVB ENTRETIEN ANNUEL DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DE SAINT-LOUP »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise SVB pour l'entretien annuel des espaces verts du lotissement Les Jardins de Saint Loup. Celui-ci s'élève à la somme de 7 706,40 € HT soit 9 247,68 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte le devis proposé.



En vue des prochaines élections Présidentielles, le Conseil établit les tours de garde du bureau de vote pour les deux tours comme suit :

**DIMANCHE 23 AVRIL 2017**  
**PRÉSIDENT : Samuel DUMAS**

de 8h00 à 10h15	Samuel DUMAS	Arthur LÉVÊQUE	Arnaud TRIOMPHE
de 10h15 à 12h30	Catherine LÉVÊQUE	Charlotte DUMAS	Alice MASSOT
de 12h30 à 14h45		Régine CHARTRIN	Florence VAN DEN BUSSCHE
de 14h45 à 17h00	Christophe TERTRE		
de 17h00 à 19h00	Pierre-Yves LE BERRE	Corinne DURAND	Jean-Marc SAVIGNY

-----

**DIMANCHE 07 MAI 2017**  
**PRÉSIDENT : Samuel DUMAS**

de 8h00 à 10h15	Samuel DUMAS	Arthur LÉVÊQUE	Arnaud TRIOMPHE
de 10h15 à 12h30	Catherine LÉVÊQUE	Charlotte DUMAS	Alice MASSOT
de 12h30 à 14h45	Pierre-Yves LE BERRE	Régine CHARTRIN	
de 14h45 à 17h00	Christophe TERTRE	Pascal FRÉMONT	Florence VAN DEN BUSSCHE
de 17h00 à 19h00	Monique FERRUT	Corinne DURAND	Jean-Marc SAVIGNY

**DIVERS**

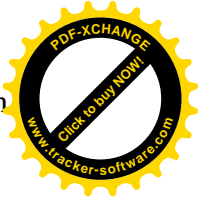
► Contrat avenir : Le travail de tonte et débroussaillage étant plus important en cette saison et vu l'arrêt maladie de Monsieur LEPETIT Julien, Monsieur le Maire va prendre contact avec l'A.I.B.

► Fauchage des haies : Il est convenu de revoir avec Monsieur GUILLOTTE pour l'élagage et le fauchage des haies. Comme d'habitude, le fauchage de la commune respectera la période de nidification des oiseaux et se limitera à 2 passes par an.



► Fête de la Saint-Jean : Monsieur le Maire informe son Conseil que la fête de la Saint-Jean aura lieu à Guéron le samedi 24 juin prochain.

► SIVU : Monsieur TERTRE fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 23 mars dernier. Une question se pose quant à l'augmentation du coût vu le retrait d'une des 2 lignes existantes sur la commune.



---

**Vu le 31 mars 2017**  
**Pour affichage**

**Le Maire,**  
**S. DUMAS**